

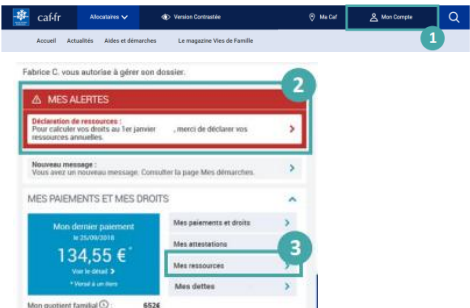
J'ai trouvé du travail que dois-je faire ?

	Que dois-je faire ? 	Que dois-je savoir ? 
Je suis allocataire. Je bénéficie du Rsa. J'ai trouvé du travail	- Je dois déclarer mon changement de situation professionnelle dans l'Espace <u>Mon Compte</u>, rubrique « Déclarer un changement ». Je déclare immédiatement (sans attendre la déclaration trimestrielle) - Je dois continuer à faire ma déclaration trimestrielle sur caf.fr, Espace <u>Mon Compte</u>, rubrique « Mes ressources ».	- Mon <u>revenu de solidarité active</u> (Rsa) est recalculé en tenant compte de mes revenus professionnels. - Selon ma situation, je peux peut-être bénéficier de la Prime d'activité (Ppa) Je n'ai aucune démarche à effectuer, lors de ma prochaine déclaration trimestrielle le droit sera automatiquement calculé. <i>Mon activité professionnelle peut avoir une conséquence sur le calcul de l'ensemble de mes prestations. Par exemple, l'aide au logement qui sera recalculée en tenant compte de ce changement.</i>
Je suis allocataire. Je ne bénéficie pas du Rsa. J'ai trouvé du travail.	- Je dois déclarer mon changement de situation professionnelle dans l'Espace <u>Mon Compte</u>, rubrique « Déclarer un changement ». - J'ai peut-être le droit à la prime d'activité (Ppa). Pour le savoir je fais une simulation dans l'Espace <u>Mon Compte</u>, rubrique « Simuler ou demander une prestation ». En cas de droit, j'effectue ma demande en ligne. Si j'effectue ma simulation trop tôt je risque d'avoir un refus, il est conseillé d'effectuer cette démarche après 3 mois d'activité	- Je dois faire ma déclaration trimestrielle sur caf.fr, Espace <u>Mon Compte</u>, rubrique « Mes ressources » tous les 3 mois. - Si je change de situation je le déclare à la Caf immédiatement. <i>Mon activité professionnelle peut avoir une conséquence sur le calcul de l'ensemble de mes prestations. Par exemple, l'aide au logement qui sera recalculée en tenant compte de ce changement.</i>

Je ne suis pas allocataire. J'ai trouvé du travail.	- J'ai peut-être le droit à la prime d'activité (Ppa). Pour le savoir je fais une simulation sur le Caf.fr, rubrique « mes services en ligne » - Faire une simulation Prime d'activité. En cas de droit, j'effectue ma demande en ligne. <i>Si j'effectue ma simulation trop tôt je risque d'avoir un refus, il est conseillé d'effectuer cette démarche après 3 mois d'activité</i> - J'effectue également une simulation de mes droits à l'aide au logement sur le Caf.fr. En cas de droit j'effectue ma demande en ligne.	- Je dois faire ma déclaration trimestrielle sur caf.fr, Espace <u>Mon Compte</u>, rubrique « Mes ressources » tous les 3 mois. - Si je change de situation je le déclare à la Caf immédiatement.
---	--	--

La Caf calcule le montant de mes prestations à partir des informations que je déclare.

En cas d'oubli ou d'erreur, **je ne bénéficie peut-être pas de tous mes droits** ou, au contraire, je perçois des aides en trop que je devrai rembourser. **Alors pour éviter de rembourser, mieux vaut tout déclarer.**

J'effectue ma déclaration Trimestrielle de ressources pour le RSA et/ou pour la PPA Une fois connecté à mon espace, j'ai une alerte m'invitant à faire ma déclaration trimestrielle.  Je peux aussi accéder à cette déclaration depuis la rubrique « Mes paiements et mes droits », « Mes ressources » puis déclarer.	Je vérifie et je valide les ressources préremplies Certaines ressources sont récupérées automatiquement auprès des employeurs (les salaires) et des organismes comme France Travail ou l'Assurance maladie (les revenus de remplacement comme le chômage, les indemnités journalières...). Je peux ensuite ajouter mes autres ressources Pensions alimentaires, les revenus du capital, les revenus professionnels de travailleurs indépendants, les revenus perçus à l'étranger.	Quel montant dois-je déclarer : Je déclare le montant net social le mois de perception.
--	---	--

Retrouvez toutes les informations sur vos droits et prestations sur le Caf.fr